



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Direction départementale des territoires**

Service de l'eau et des risques

Bureau police de l'eau

LE PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE

PREFET DE LA COTE-D'OR

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE PREFECTORAL n° 750 du 3 décembre 2013 portant modification n°12 de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée du 20 novembre 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 février 1998 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge ;

VU l'arrêté préfectoral n° 244 du 7 juin 2012 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge ;

VU l'arrêté préfectoral n°33 du 31 janvier 2013 portant modification n°11 de la composition de la commission locale de l'eau ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge approuvé par arrêté préfectoral du 03 août 2005 ;

VU les propositions du syndicat des irrigants de la Côte-d'Or du 8 avril 2013, de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or du 18 avril 2013, de l'association des maires de la Côte-d'Or du 11 juin 2013, de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne Franche-Comté du 8 novembre 2013 ;

VU la circulaire du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 ;

**Considérant** que suite aux propositions susvisées, il convient de modifier la composition de la commission locale de l'eau ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> : composition

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 244 du 7 juin 2012 fixant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge est modifié comme suit :

### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

M. Alain DUBOIS maire de THOREY-EN-PLAINE (en remplacement de M. Camille MAILLOTTE ancien maire de MARLIENS)

### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Représentants de la chambre d'agriculture : M. Damien BAUMONT  
M. Denis BERTHAUT

Représentant du syndicat des irrigants : M. Benoît COLLARDOT

Représentant de l'UNICEM : M. Julien FAVIER

Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

### Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

### Article 3: Abrogation

L'arrêté préfectoral n°33 du 31 janvier 2013 est abrogé.

### Article 4: Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or, les directeurs des services de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

A DIJON, le - 3 DEC. 2013

LE PREFET,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Marie-Hélène VALENTE